

FNB ACTIONS MONDIALES EX- AMÉRIQUE DU NORD FORSTRONG

PARTS DE CATÉGORIE F

Au 29 juillet 2024

Ce document contient des renseignements essentiels sur les parts de catégorie F du FNB Actions mondiales ex-Amérique du Nord Forstrong (le « **fonds** »). Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Forstrong, gestion mondiale d'actifs inc. (« **Forstrong** » ou le « **gestionnaire** ») au numéro sans frais 1-888-419-6715 ou par courriel à funds@forstrong.com ou visitez le www.forstrongetfs.com.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

BREF APERÇU

Code du fonds :	FGA802	Gestionnaire du fonds :	Forstrong, gestion mondiale d'actifs inc.
Date de création de la catégorie :	10 août 2023	Gestionnaire de portefeuille :	Forstrong, gestion mondiale d'actifs inc.
Valeur totale du fonds au 30 juin 2024 :	10 032 403 \$	Distributions :	Trimestrielles
Ratio des frais de gestion (RFG) :	Cependant, cette information n'est pas disponible puisqu'aucune part de cette catégorie n'a été émise.		Placement minimal : 5 000 \$ (initial), 500 \$ (additionnel)

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

L'objectif de placement du fonds est de réaliser une croissance à long terme du capital en investissant surtout dans un ensemble diversifié de titres mondiaux ex-Amérique du Nord, directement et indirectement. Le fonds vise à atteindre son objectif de placement en investissant principalement dans des fonds négociés en bourse (FNB) sous-jacents qui sont inscrits à la cote de bourses nord-américaines.

Afin d'atteindre l'objectif de placement du fonds, le gestionnaire aura recours à un processus actif de sélection des pays, des secteurs et des thèmes pour obtenir une exposition aux actions à l'extérieur de l'Amérique du Nord. Le gestionnaire cherchera à déterminer dans les pays ex-Amérique du Nord les changements de fondamentaux, de politique ou de réglementation, de tendances des monnaies, de sentiment des investisseurs ou une combinaison de ces facteurs. Le fonds peut investir, directement ou indirectement, dans des titres de capitaux propres de marchés développés et émergents à l'extérieur de l'Amérique du Nord et dans de la trésorerie et des équivalents de trésorerie provenant du Canada et d'autres pays et régions, à l'exception des États-Unis. Le Fonds peut investir, directement ou indirectement, jusqu'à 100 % de son actif net dans des titres étrangers.

Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 30 juin 2024. Les placements du fonds changeront au fil du temps.

DIX PRINCIPAUX PLACEMENTS (AU 30 JUIN 2024)

Vanguard FTSE Europe ETF	35,76 %
Vanguard FTSE Pacific ETF	15,50 %
iShares MSCI Sweden ETF	5,08 %
iShares MSCI Singapore ETF	5,06 %
iShares MSCI Europe Financials ETF	5,06 %
WisdomTree Japan SmallCap Dividend Fund	4,92 %
Franklin FTSE Brazil ETF	4,91 %
KraneShares CSI China Internet ETF	4,71 %
Franklin FTSE India ETF	3,78 %
iShares MSCI Chile ETF	3,74 %
Pourcentage total des 10 principaux placements	88,52 %
Nombre total de placements	13

RÉPARTITION DES PLACEMENTS (AU 30 JUIN 2024)

Pays / type de placement	
Japon	12,83 %
Royaume-Uni	8,91 %
Singapour	7,45 %
Suède	7,28 %
Suisse	6,06 %
France	5,95 %
Corée du Sud	5,63 %
Brésil	5,25 %
Allemagne	5,19 %
Chine	4,93 %
Autres pays	28,40 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3,06 %
Autres actifs, moins les passifs	-0,94 %

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À CE FONDS?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent, mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

NIVEAU DE RISQUE

Forstrong estime que la volatilité du fonds est **moyenne**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « *Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds* » dans le prospectus simplifié du fonds.

AUCUNE GARANTIE

Comme la plupart des organismes de placement collectif, le fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section vous indique le rendement annuel des parts de catégorie F du fonds depuis la création. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

RENDEMENTS ANNUELS

Cette section vous indique le rendement des parts de catégorie F du fonds au cours des dernières années civiles. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le fonds est en activité depuis moins d'une année civile.

MEILLEUR ET PIRE RENDEMENT SUR 3 MOIS

Cette section indique le meilleur et le pire rendement des parts de catégorie F du fonds sur 3 mois. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le fonds est en activité depuis moins d'une année civile.

RENDEMENT MOYEN

Cette section vous indique la valeur et le taux de rendement annuel composé d'un placement hypothétique de 1 000 \$ dans des parts de catégorie F du fonds. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le fonds est en activité depuis moins de 12 mois consécutifs.

À QUI LE FONDS EST-IL DESTINÉ?

AUX INVESTISSEURS QUI :

- veulent bénéficier d'une exposition à un ensemble diversifié de titres mondiaux ex-Amérique du Nord;
- ont une tolérance au risque moyenne et cherchent à faire croître leur capital à long terme;
- peuvent gérer la volatilité des rendements généralement associée aux placements dans des titres de capitaux propres.

Le fonds ne vous convient pas si vous avez un horizon de placement à court terme.

UN MOT SUR LA FISCALITÉ

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Cette section présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de catégorie F du fonds.

Les frais et les charges (y compris les commissions) peuvent varier d'une catégorie et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. FRAIS D'ACQUISITION

Aucuns frais d'acquisition ne s'appliquent lorsque vous achetez des parts de catégorie F du fonds.

2. FRAIS DU FONDS

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds.

Les frais du fonds se composent des frais de gestion, des frais d'exploitation et des frais d'opérations. Les frais de gestion annuels de la catégorie correspondent à 0,70 % de la valeur liquidative de la catégorie. Les frais d'exploitation et les frais d'opérations du fonds ne sont pas disponibles puisqu'aucune part de cette catégorie n'a été émise.

Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est une commission continue. Elle est versée tant que vous possédez des parts du fonds. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent. Aucune commission de suivi n'est payable par Forstrong à l'égard des parts de catégorie F du fonds.

3. AUTRES FRAIS

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir ou vendre des parts du Fonds.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Rémunération à l'acte	Vous pouvez acheter et détenir des parts de cette catégorie dans un compte de rémunération à l'acte auprès de la société de votre représentant (si celle-ci offre des parts de catégorie F). Si vous détenez vos parts dans un compte de rémunération à l'acte, il se peut que vous payiez des frais directement à la société de votre représentant.
Frais d'opérations à court terme	Si vous échangez ou rachetez des parts du fonds dans les 30 jours suivant leur achat, le fonds pourrait vous imputer des frais de 2 % du montant échangé ou racheté et votre compte pourrait faire l'objet d'une restriction ou d'une fermeture. Les frais sont remis au fonds.
Frais d'échange ou de reclassification	La société de votre représentant peut vous facturer des frais d'échange ou de reclassification, selon le cas, jusqu'à concurrence de 2 % en fonction de la valeur liquidative des parts de la catégorie concernée d'un fonds dont vous faites l'échange ou la reclassification. Vous pouvez négocier ces frais avec votre représentant. Les frais de courtier liés à l'échange ou à la reclassification sont payés en rachetant des parts que vous détenez.

ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et dans certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou de votre territoire, ou consultez un avocat.

RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information sur le fonds, communiquez avec Forstrong ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Forstrong, gestion mondiale d'actifs inc.
1180 Sunset Drive, Suite 203
Kelowna, Colombie-Britannique
Canada V1Y 9W6

Sans frais : 1-888-419-6715

Courriel : funds@forstrong.com

Site Web : www.forstrongetfs.com

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les organismes de placement collectif, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.

Forstrong Global^{MD} et le logo Forstrong Global^{MD} sont des marques de commerce ou des marques déposées de Forstrong, gestion mondiale d'actifs inc. au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays.

© Forstrong, gestion mondiale d'actifs inc., 2024.